



FÉVRIER 2021

# L'ARCTIQUE, NOUVELLE ZONE DE CONVERGENCE DES INTERETS GÉOPOLITIQUES



© The Independent Barents Observer

Écrit par Romain Nocente



Actuellement étudiant en Master 1 Relations Internationales à l'IRIS SUP' suite à l'obtention d'une licence de droit à l'Université catholique de Lyon, **Romain Nocente** dispose d'un fort attrait pour les questions liant environnement et Défense. Son cursus lui a permis de développer ses connaissances et compétences dans ces domaines. Romain a pour projet d'intégrer un Master 2 en sécurité et Défense dans l'objectif de devenir analyste stratégique sur la thématique sécuritaire.

Les propos exprimés par l'auteur n'engagent que sa responsabilité

© Tous droits réservés, Paris, Association Werra, Janvier 2021



## INTRODUCTION

---

L'Arctique est longtemps resté en marge des sujets de discussions internationales. Ce territoire à première vue hostile, du fait des conditions climatiques qui y règnent, n'attirait guère d'acteurs, les perspectives de développement économique étant très limitées. Cependant cette tendance a commencé à s'inverser au cours du milieu du XX<sup>e</sup> siècle et s'est réellement accélérée au début du XXI<sup>e</sup> siècle. En effet l'Arctique, territoire entourant le Pôle Nord et délimité « à l'intérieur et aux abords du cercle polaire arctique » selon la définition que retient l'Institut Polaire Français, connaît de véritables bouleversements environnementaux. Le réchauffement climatique entraîne une fonte accélérée de la banquise, du fait que l'Arctique se réchauffe deux fois plus vite que le reste de la planète<sup>1</sup>. A titre d'exemple, la surface de la banquise couverte par de la glace âgée de plus de 4 ans représentait 3.121.000 km<sup>2</sup> en janvier 1988, et seulement 116.000 km en janvier 2019<sup>2</sup>.

Le réchauffement climatique pose de nombreux problèmes environnementaux, comme la fonte de la banquise entraînant une hausse du niveau des océans à l'échelle mondiale, et menaçant directement 1,2 milliard d'habitants<sup>3</sup>. De même la fonte du permafrost qui représente 20% de la surface terrestre (sol dont la température se maintient en dessous de 0°C pendant plus de deux ans consécutifs) laissera à terme s'échapper possiblement des milliards de tonnes de CO<sub>2</sub> piégées dans le sol gelé, sans compter les impacts sur la faune et la flore. Un cercle vicieux se met alors progressivement en place entre réchauffement climatique et fonte du permafrost : la libération d'importantes quantités de gaz à effet de serre accélérant le réchauffement.

Cependant l'Arctique devient un espace convoité par les puissances régionales, principalement pour des raisons économiques. La découverte sous la banquise de nombreux gisements de matières premières (gaz et pétrole principalement), pousse les Etats à s'approprier de nouveaux territoires, laissant ressurgir de vieux conflits frontaliers. Cela est devenu un prétexte supplémentaire pour les Etats pour tenter d'étendre leurs Zones Economiques Exclusives (ZEE) de façon à s'approprier l'exploitation des différentes ressources.

---

<sup>1</sup> Nathalie Mayer, « Réchauffement climatique : ça va vraiment mal en Arctique », 9 décembre 2020, <https://www.futura-sciences.com/planete/actualites/rechauffement-rechauffement-climatique-ca-va-vraiment-mal-arctique-65275/>

<sup>2</sup> Communiqué de la NASA retranscrit par Cindy Starr, « Weekly Arctic Sea Ice Age with Graph of Ice Age By Area: 1984 – 2019 », 30 septembre 2019, <https://svs.gsfc.nasa.gov/4750#27894>

<sup>3</sup> [Laetitia Van Eeckhout](#), « La montée des eaux menace 1,2 milliard de personnes d'ici à 2060 », Les Echos, 17 mai 2016, [https://www.lemonde.fr/planete/article/2016/05/17/la-montee-des-eaux-menacera-1-milliard-de-personnes-d-ici-2060\\_4920511\\_3244.html](https://www.lemonde.fr/planete/article/2016/05/17/la-montee-des-eaux-menacera-1-milliard-de-personnes-d-ici-2060_4920511_3244.html)

Nous chercherons donc à comprendre comment l'Arctique est devenu une zone de concentration des intérêts géopolitiques des Etats riverains suite au réchauffement climatique, tout en gardant une relative stabilité.

## L'Arctique, région aux larges perspectives économiques

- Des ressources naturelles importantes

L'Arctique est une zone disposant de nombreuses ressources naturelles stratégiques avec notamment d'importantes perspectives d'exploitation de gisement des matières premières. Il est à rappeler que la connaissance de la présence d'hydrocarbures en Arctique n'est pas quelque chose de nouveau, mais les difficultés climatiques ne permettaient pas de rendre la région attractive. Déjà en 1789 l'explorateur canadien Sir Alexander Mackenzie découvrait au nord du Canada la présence de pétrole dans des rivières. De même en 1920, une compagnie pétrolière canadienne, *Imperial Oil*, faisait la première exploitation commerciale de pétrole dans le Nord-Ouest Canadien<sup>4</sup>.

Grâce aux progrès technologiques et à un accès facilité du fait du réchauffement climatique, l'Arctique fait l'objet de différentes recherches scientifiques approfondies. Il ressort de ces études que le sous-sol arctique dispose d'importantes quantités d'hydrocarbures tels que du pétrole ou du gaz. Plus de 400 gisements d'hydrocarbures sont déjà exploités, ce qui représente 10% de la production mondiale en 2010, et 25% pour le gaz<sup>5</sup>. Il est clair que malgré les quantités de pétrole et de gaz conséquentes, elles ne sont en rien comparables aux richesses présentes au Moyen-Orient. Toutefois, cette proportion pourrait être à relativiser et réévaluer dans les années à venir. En effet, une étude menée par *United States Geological Survey* en 2008 a donné pour la première fois un aperçu global des richesses d'hydrocarbures présentes en Arctique, principalement autour de 5 pays : la Russie, la Norvège, le Groenland, le Canada et les Etats- Unis. Il ressort que la région dispose de 90 milliards de barils de pétrole répartis entre l'Alaska (30 milliards), la mer de Barents russe, dans l'ouest du Groenland et dans l'est du Canada ; mais également de 47 milliards de mètres cubes de gaz naturel ainsi que et 44 milliards de barils de gaz naturel liquide (GNL)<sup>6</sup>. De plus, en 2014, le groupe pétrolier ExxonMobil à découvert un immense gisement de pétrole en

<sup>4</sup> Loic Simonet, « Les hydrocarbures de l'Arctique : eldorado ou chimère ? », 2016, p73 à 98.

<sup>5</sup> LE MIERE Christian, MAZO Jeffrey, « Arctic Opening. Insecurity and Opportunity », IISS/Routledge, 2013, 179p.

<sup>6</sup> U.S. Geological Survey, « Circum-Arctic Resource Appraisal : Estimates of Undiscovered Oil and Gas North of the Arctic Circle », 2008.

Mer de Kara, estimé alors à 87 milliards de barils, démontrant le potentiel énergétique de l'Arctique. Malgré la fonte des glaces, l'extraction de ces hydrocarbures reste onéreuse du fait des surcoûts engendrés. Ces ressources se situent majoritairement en offshore (hormis l'Alaska) et le climat nécessite l'utilisation d'infrastructures spécifiques à cette région. En guise d'exemple, le projet Yamal développé par Gazprom dans la région éponyme (Sibérie russe) a nécessité des investissements lourds (27 milliards de dollars en 2013 : forages, exploitation des champs, flotte de méthaniers, centrale de liquéfaction, voire un nouveau gazoduc) afin de permettre la vente de gaz naturel liquéfié. Cela se répercute par une hausse moyenne du prix des hydrocarbures (30% sur les prix du baril aux alentours de 70 à 90\$ le baril)<sup>7</sup> rendant l'exploitation de ces ressources dépendante du prix des cours mondiaux, dans une logique de rentabilité, sans compter les risques environnementaux qu'engendrent de telles exploitations. La fonte du permafrost liée au réchauffement climatique provoque par exemple un affaissement des sols, et des routes, entraînant une rupture des oléoducs permettant le transport du gaz. Les entreprises comme Gazprom sont alors contraintes de développer de nouvelles innovations coûteuses, la dernière en date étant d'avoir eu recours à des techniques de refroidissement des sols pour garantir l'acheminement de leurs ressources. Bien que cette technique soit efficace actuellement, elle n'offre qu'une vision à court terme car le réchauffement ne fera qu'accélérer la fonte du permafrost.

On retrouve également dans le sous-sol arctique des gisements miniers et de terres rares tels que l'or, l'uranium, les diamants, la barytine, du cuivre, du nickel, du fer etc.... Rien que le Groenland disposerait de 25% des terres rares mondiales<sup>8</sup>, tout comme le gisement de Mary River au Canada qui abriterait 365 millions de tonnes de réserves de fer (équivalent à la demande en fer de l'Europe durant 20 ans) ou encore le gisement de Kvanefjeld qui est le cinquième gisement mondial d'uranium, mais également le deuxième de terres rares<sup>9</sup>. Mais l'exploitation de ces minerais dans cette région du monde entraîne elle aussi de nombreux surcoûts, se répercutant sur les prix à l'export. Les entreprises, à l'instar d'ArcelorMittal, qui prévoyaient par exemple d'exporter toute l'année les minerais, ont dû modifier leurs ambitions à cause des forts coûts dus aux conditions climatiques<sup>10</sup>. La fonte du permafrost qui fragilise les sols ne fait que renforcer le caractère

---

<sup>7</sup> Lloyd's, « Arctic Opening: Opportunity and Risk in the High North », Chatham House, 1 avril 2012, 59p. : <http://www.chathamhouse.org/publications/papers/view/182839>

<sup>8</sup> Natura Sciences, « Terres rares : l'eldorado du Groenland », 26 mars 2018, <https://www.natura-sciences.com/culture/terres-rares-groenland-392.html>

<sup>9</sup> Nicolas Raiga, « L'Arctique : une réserve de ressources naturelles et un potentiel économique considérables », IRSEM, novembre 2017.

<sup>10</sup> Frédéric Lasserre, « La géopolitique de l'Arctique : sous le signe de la coopération », CERISCOPE Environnement, 2014, <http://ceriscope.sciences-po.fr/environnement/content/part5/la-geopolitique-de-l-arctique-sous-le-signe-de-la-cooperation?page=3>

incertain quant à la rentabilité économique future de ces exploitations. Cela ne semble pourtant pas entacher la dynamique des investisseurs, toujours plus nombreux, en particulier chinois. Des accords bilatéraux ont par ailleurs été signés entre la Chine et le Danemark, et entre la Russie et la Chine, afin de garantir l'exploitation et l'acheminement de ces ressources par celle-ci.

Enfin, l'Arctique est également une région avec un important potentiel halieutique. La richesse de la région en matière est conséquente : la ressource halieutique représenterait près de 70% des stocks de poissons blancs mondiaux<sup>11</sup>. Les zones de pêche sont en outre en augmentation du fait de la fonte des glaces, permettant donc un accès facilité pour les pêcheurs dans ces nouveaux territoires auparavant inaccessibles. Également, l'exploitation de cette ressource se différencie de l'exploitation des ressources d'hydrocarbures et de minerais par son faible coût, car peu d'investissements sont nécessaires. Le Groenland a par ailleurs bien compris l'intérêt de son exploitation, la pêche représentant 90% de ses exportations<sup>12</sup>.

- De nouvelles routes maritimes

Le réchauffement climatique fait de l'océan Arctique une nouvelle zone convoitée par les acteurs économiques. En effet les différents rapports des scientifiques du Groupe d'Experts Intergouvernemental sur l'Evolution du Climat (GIEC) estiment que le réchauffement climatique permettra de rendre libre de glace l'océan Arctique en période estivale d'ici 2060<sup>13</sup>, ainsi que le potentiel développement des routes maritimes arctiques. Ces nouvelles routes maritimes du Nord se situent le long des côtes russes et dans une moindre mesure à travers l'archipel nord canadien. Elles sont donc divisées en deux routes majeures, selon deux points de passages stratégiques : le passage du Nord-Ouest (par le Canada) et le passage du Nord-Est (par la Russie). Ces routes revêtent un important potentiel économique car elles permettent de réduire de 20 à 50% le temps de trajet des routes maritimes commerciales transatlantique ou transpacifique avec des passages délicats comme le canal de Suez ou encore le canal de Panama ou différents détroits stratégiques soumis à la piraterie (Bab El Mandeb, Malacca...). Elles sont également pour les Etats riverains, principalement pour la Russie actuellement, un moyen de capter à moyen terme une partie du trafic traditionnel, notamment celui de conteneurs. Cette dernière a donc entrepris toute une série de

---

<sup>11</sup> Nicolas Raiga, « L'Arctique : une réserve de ressources naturelles et un potentiel économique considérables », IRSEM, novembre 2017.

<sup>12</sup> Interview de Mikaa Mered professeur à l'ILERI par Chams Laz, « Le Groenland pourrait devenir la troisième réserve mondiale d'uranium », Le Temps, 25 avril 2018, <https://www.letemps.ch/economie/groenland-pourrait-devenir-troisieme-reserve-mondiale-duranium#:~:text=En%20quoi%20est%2Dce%20un,au%20pouvoir%20souhaite%20l'exploiter.>

<sup>13</sup> Alexandre Taithe, « Arctique : Perspectives stratégiques et militaires », Fondation pour la Recherche Stratégique, *Recherches & Documents*, n° 3/2013, novembre 2013.



chantiers titanesques afin de rendre la route maritime du Nord-Est la plus praticable possible : construction de ports, d'infrastructures, commande de nouveaux brise-glaces à propulsion nucléaire etc... Malgré le fait que tous ses investissements ne soient pas rentables pour le moment, la Russie espère que le réchauffement climatique lui permettra dans un futur proche d'allonger les périodes de navigation, pour tirer parti au maximum de cette nouvelle voie maritime. Au bénéfice des ambitions russes, le passage du Nord-Est permet un acheminement accru des marchandises entre l'Asie et l'Europe, ce qui est d'autant plus important lorsque l'on sait que la Chine est devenue « l'usine du monde ».

En revanche, le développement de ces nouvelles voies maritimes ne doit pas faire oublier certains inconvénients. Le réchauffement climatique permet de rallonger les périodes de navigation. Mais pour rappel, ce n'est qu'en 2009 que les deux routes maritimes arctiques ont pu être ouvertes simultanément. Le développement de ces axes maritimes étant récent, le trafic reste faible, peu d'infrastructures sont présentes (ports), et il n'existe pas de cartographies marines précises. Par ailleurs, la rigueur du climat reste d'actualité et entraîne de nombreux inconvénients comme là encore des surcoûts liés à l'équipement des navires pour la navigation dans ces zones aux conditions extrêmes, une formation pointue des personnels navigants, ou encore tout simplement une ouverture encore aléatoire en fonction des conditions météorologiques. De plus la construction de ports et d'infrastructures nécessaires à la bonne navigation ont des impacts importants sur l'environnement, avec la modification d'un écosystème jusqu'à maintenant préservé.



## Une logique de coopération entre Etats arctiques dans le partage des richesses

---

- Une contestation relative des espaces maritimes

Comme nous avons pu le voir précédemment, l'Arctique dispose de nombreux atouts économiques, attirant de plus en plus d'acteurs intéressés par le potentiel économique de la zone. Cette mise en avant de la région pour l'appropriation des richesses aurait pu conduire à de véritables conflits entre Etats dans le but de protéger leurs intérêts nationaux. L'acte le plus symbolique reste à ce jour le drapeau russe planté sous le pôle Nord en 2007 par un sous-marin, marquant les revendications de Moscou dans la région<sup>14</sup>. Hormis cet incident d'ailleurs dépourvu de base légale car la Russie est signataire de la Convention de Montego Bay adoptée en 1982 créant les Zones Economiques Exclusives (ZEE), il n'y en a eu aucun autre. Pour rappel, la ZEE est une bande de mer de 200 milles à partir des côtes d'un Etat où ce dernier dispose de l'exclusivité de l'exploitation des ressources. Sachant que le pôle Nord se trouve en dehors de la ZEE russe, cette dernière n'a aucun droit légitime de revendication territorial.

Etant donné que la majorité des richesses naturelles en Arctique sont situées en offshore, la délimitation de cette ZEE est une priorité pour les Etats de la région. Il est en outre possible pour un Etat de demander l'augmentation de sa ZEE à 350 milles si un plateau continental le permet, accroissant considérablement sa zone de souveraineté économique sur les ressources. C'est à ce titre que des points de frictions apparaissent entre Etats, certains revendiquant l'existence d'un plateau continental leur permettant d'élargir leur ZEE et créant ainsi un contentieux avec la ZEE d'un pays voisin. Malgré tout, la dispute de ces espaces maritimes reste limitée car plus de 80% des ressources minières et des hydrocarbures se trouvent déjà dans les zones économiques exclusives des États concernés. Cette constatation laisse donc peu de place à des contestations car la majorité des ressources sont donc déjà réparties entre les Etats<sup>15</sup>. Cependant, le statut des passages maritimes du Nord-Est et du Nord-Ouest, ainsi que la propriété de la Norvège sur les ressources de la ZEE de l'archipel du Svalbard font toujours débat, sans toutefois provoquer d'urgences stratégiques, ni d'escalade militaire.

La voie de la coopération a donc été favorisée, malgré le fait que certains litiges ne soient pas

---

<sup>14</sup> Laure Mandeville, « La Russie plante son drapeau au fond de l'océan Arctique », Le Figaro, 3 aout 2007.

<sup>15</sup> Nicolas Raiga, « L'Arctique : une réserve de ressources naturelles et un potentiel économique considérables », IRSEM, novembre 2017.





résolus (comme le litige en mer de Beaufort entre le Canada et les Etats-Unis), sans pour autant que cela n'ait de conséquence sur les relations entre les pays. En revanche, de nombreux Etats sont parvenus à régler leurs différends sur la délimitation de frontières maritimes communes. En 2010, le principal conflit frontalier, situé au niveau de la frontière maritime russo-norvégienne en mer de Barents, a par exemple été résolu avec une délimitation maritime entérinée par les deux Etats<sup>16</sup>. Enfin les entreprises d'exploration d'hydrocarbures ont tendance à éviter de prospecter dans les zones de différends frontaliers, pour ne pas raviver des tensions.

- Le Conseil de l'Arctique, symbole de la coopération des pays arctiques

Le Conseil de l'Arctique est une institution fondée en 1996 et regroupant 8 pays dont le territoire s'étend au-delà du cercle polaire (Russie, Norvège, Suède, Finlande, Islande, Danemark, Etats-Unis, Canada), 16 pays observateurs et 7 organisations de représentation des peuples autochtones. La présidence du Conseil est tournante pour 2 années et c'est actuellement l'Islande qui le préside depuis mai 2019. Il a pour but d'être un lieu de discussions informelles propres à l'Arctique<sup>17</sup>, autour des questions environnementales et de développement durable. Ce Conseil renforce donc la coopération des Etats membres grâce à la signature d'accords contraignants, permettant de mettre au second plan les tensions qui peuvent exister entre certains pays. Les 8 ministres des Affaires Etrangères<sup>18</sup> des pays membres ont en outre adopté une déclaration qui reconnaît la pertinence de l'Accord de Paris sur le climat et le besoin d'investir dans la recherche pour anticiper les changements climatiques<sup>19</sup>. En effet, actuellement suite au réchauffement climatique les Etats mettent en place de grands projets pour exploiter les ressources ou aménager les voies maritimes et permettre le développement économique d'une région jusqu'à présent en marge de la mondialisation. Le Conseil permet donc rappeler aux Etats membres leurs engagements environnementaux envers l'Accord de Paris, afin que le développement économique ne se fasse pas au détriment de l'écologie. Dans une même logique

---

<sup>16</sup> Source de l'AFP, « La Russie et la Norvège signent un accord sur leur frontière arctique », Le Point, 15 septembre 2010.

<sup>17</sup> *Déclaration d'Etablissement du Conseil de l'Arctique*, article 1<sup>er</sup> : « *The Arctic Council is established as a high level forum to: a. provide a means for promoting cooperation, coordination and interaction among the Arctic States, with the involvement of the Arctic indigenous communities and other Arctic inhabitants on common arctic issues, in particular issues of sustainable development and environmental protection in the Arctic.* »

<sup>18</sup> Les 8 ministres actuels des affaires étrangères sont Marc Garneau pour le Canada, Jeppe Kofod pour le Danemark, Antony Blinken pour les USA, Erkki Tuomioja pour la Finlande, Gudlaugur Thór Thórdarson pour l'Islande, Ine Marie Eriksen Søreide pour la Norvège, Margot Wallström pour la Suède, Sergueï Lavrov pour la Russie.

<sup>19</sup> Mead Leila, « Arctic Council Reaches Fairbanks Declaration, Agreement on Enhanced Scientific Cooperation », IISD, 16/5/2017. Consulté le 22/5/2017. <http://urlz.fr/5jjJ>



de coopération, le Conseil de l'Arctique a adopté deux traités contraignants, l'un en 2011 dénommé *Search and Rescue* sur la coordination des responsabilités en matière de recherche et de sauvetage, et le deuxième en 2013 *Agreement on Cooperation on Marine Oil Pollution Preparedness and Response in the Arctic* portant sur les mesures de lutte antipollution en cas de marée noire. Là encore le Conseil de l'Arctique sensibilise et impose des engagements écologiques aux Etats membres, preuve que la question environnementale est au cœur des discussions.

Également, le Conseil de l'Arctique tend à étendre ses champs de compétences, de manière à prévenir toute tension, en suivant à présent une doctrine proactive. Désormais, les activités du Conseil se sont élargies aux activités de gestion des ressources, d'infrastructures, de tourisme, de recherche scientifique. Cependant cet élargissement du champ des compétences ne doit pas être interprété comme une dérive vers les questions de sécurité, car la présence de ces questions de Défense pourrait laisser peser un doute quant au rôle véritable du Conseil. Officiellement exclues du mandat du Conseil de l'Arctique, les questions de sécurité peuvent en réalité avoir à jouer le rôle de tampon en cas de montées des tensions, renforçant ainsi son rôle d'institution de coopération<sup>20</sup>. Les Etats membres sont par ailleurs très clairs quant au maintien de relations saines entre les membres en dehors de toutes rivalités extérieures, comme l'a rappelé le ministre russe sur la coopération du Conseil de l'Arctique « (...) *il se doit de continuer et de se renforcer, malgré les circonstances extérieures... Il n'y a pas de place pour des tensions en Arctique !* »

<sup>21</sup>.

---

<sup>20</sup> En 2015 selon John Kerry les questions de sécurité militaire n'avaient pas leur place au Conseil de l'Arctique et que d'autres fora comme le G7 ou G20 étaient davantage le lieu de tels débats.

<sup>21</sup> Anne Pelouas, « Le changement climatique au cœur des débats du Conseil de l'Arctique », *Le Monde*, 25 avril 2015.



## CONCLUSION

---

L'Arctique est donc devenu un nouveau lieu d'intérêt économique pour un grand nombre d'acteurs. A la faveur du réchauffement climatique cette zone est en pleine mutation, permettant progressivement l'exploitation des richesses auparavant inexploitable du fait des conditions climatiques extrêmes. Les ressources halieutiques et des sous-sols (hydrocarbures, minerais) combinées à la fonte des glaces et du permafrost donnent des perspectives de développement économique importantes. Favorisé notamment par l'ouverture de nouvelles routes maritimes, le réchauffement climatique renforce le caractère stratégique de cette région, au détriment de toutes les conséquences qu'induit cette dynamique de développement et d'exploitation sur l'environnement. Dans une logique d'appropriation des ressources et de leur exploitation, certaines tensions frontalières apparaissent ou réapparaissent entre Etats arctiques, notamment au sujet de la délimitation de leurs ZEE. C'est pourquoi le Conseil de l'Arctique a été créé dans une logique de coopération, afin de lisser les tensions entre Etats membres et de tirer pleinement profit des potentiels économiques de la région. De plus, il permet de leur rappeler leurs engagements envers l'Accord de Paris sur le climat car malheureusement trop attirés par les perspectives de développement économique, les Etats membres ont tendance à mettre de côté la protection de l'environnement.